

Règlement CCC 2021

**NOMBRE DE DOSSARDS LIMITE à 150 personnes**

**ARTICLE 1 – La course & organisation**

**CCC : Course Cotes Cerisiennes 10 km**

**Association « Chierry j’y cours » avec le concours de la mairie de Chierry vous propose de découvrir**

**- Le Dimanche 21 Mars 2021, la 1ère édition de la CCC : Course Cotes Cerisiennes**

- Cette manifestation se composera d’une course de deux boucles de 5 km pour un dénivelé positif de 333m

 **ARTICLE 2 – La CCC : Course Cotes Cerisiennes**

**- Inscrite au calendrier des courses hors stade de l’Aisne**

 **ARTICLE 3- Inscriptions**

 **- Sur le site internet Protiming**

**- Sur le site http://chierryjycours.e-monsite.com/blog/les-3-plombes-cerisiennes.html**

**- Clôture des inscriptions vendredi 19 Mars 22h00**

 **- Tarif 10€**

  **ARTICLE 4- Modalités d’inscriptions & annulation**

Bien entendu nous tiendrons compte de toutes[*les restrictions FFA qui nous seront impossées par le COVID*](https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/Reglement/Reglementation_Hors-Stade_2019.pdf)

Si Annulation de l’épreuve report de votre inscription sur l’une des manifestations que l’association « Chierry j’y cours » organise.

* L’épreuve de 10 km (Départ 10h30) est ouverte à tous, licencié(e)s ou non à condition d’être né(e) en 2004/2005 (cadet) ou avant.

[**Réglementation des manifestations running 2020**](https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/Reglement/Reglementation_Hors-Stade_2019.pdf)**page 11.**

 un cadeau souvenir de la course offert à tous les participants et bénévoles

 **ARTICLE 5- Licence / certificat**

Les coureurs licenciés FFA,. Pour les non-licencié(e)s, ils devront joindre un **certificat médical** daté de moins d’un an comportant la mention **de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition**.

 **ARTICLE 6 - Départ / Arrivée, et sur le parcours**

**– Départ et arrivée Rue des Mariniers**

**Pour comptabiliser les tours ( 2 au total), 1 élastiques à l’issu du premier tour pour les participants se fera par les bénévoles sur le parcours. Pour passer la ligne d’arrivée il faudra mettre en évidence le dossard et votre élastique**

**ARTICLE 7 - Sécurité**

 Equipe de sécurité, secouristes membres de l’association & Médecin.

.

Le parking pour les véhicules des participants se fera place de la mairie et alentours

Point sur l’organisateur : il assure la mise en place du parcours et des stationnements et l’accompagnement de la course.

10 bénévoles seront nécessaires pour :

* 08h00 : balisage du parcours.
* 09h30 accueil des concurrents et des accompagnants.
* Le retrait des dossards place la mairie à partir de 9h30

Pendant la course, des signaleurs seront présents sur le parcours avec des gilets jaunes fluo. Ils assureront votre sécurité et celle des véhicules qui circuleront. Ils auront toute la latitude pour stopper la circulation pendant la course aux endroits de traversée mais peuvent aussi stopper les coureurs au passage de véhicules prioritaires (ambulances).

 **ARTICLE 8 -Limite de temps**

La course est limitée à 2h00 au total

 **ARTICLE 9 - Environnement**

**Préserver l’environnement,**des poubelles de « Tri sélectif » seront placées après chaque ravitaillement. Respectez le parcours aux abords des sites protégés.

 **ARTICLE 10 - Classement**

Les résultats seront proclamés à la fin de la course à partir de 11h30 et disponibles sur le site de Chierry j’y cours le lendemain

 **ARTICLE 11 - Récompenses**

 Scratch 3 premières femmes et 3 premiers hommes et premier de chaque catégorie de Cadet à vétéran.

 **ARTICLE 13 - Litiges**

Les organisateurs seront habilités à régler tout litige quelle qu’en soit la nature. Eux seuls auront le pouvoir de statuer en cas de réclamation portant sur la régularité de l’épreuve.

 **ARTICLE 14 - Assurances**

L’organisation est assurée pour les risques civils mais décline toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé, en cas d’accident pour non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs, en cas de perte ou de vol d’objet et de matériel.

Les licencié(e)s bénéficient des garanties accordées par l’assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s’assurer personnellement.

 **ARTICLE 15 - Droit à l’image**

Droit à l’image : l’organisation se réserve le droit d’exploiter les photos et vidéos prises le jour de l’épreuve dans le but de promouvoir l’épreuve et ses partenaires. En vous inscrivant, vous abandonnez votre droit à l’image.

 **ARTICLE 16 - CNIL - Informations**

CNIL, conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d’un droit d’accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Nous envisageons de transmettre votre adresse électronique à des tiers, partenaires commerciaux par exemple, si vous ne le souhaitez pas cochez la case ci-contre  